

EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes, rattachée à la CRCC Grande Aquitaine*

ADTMP 64

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025



*SAS au Capital de 400 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*

BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56.
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63.
MAULEON-LICHARRE (64130) – avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14.
PAU (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D - 05 59 33 18 00

ADTMP 64

4 Rue Paul Bert

64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADTMP 64 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 19 juin 2026

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Valérie PARADIS CAMI
Associée



ASSOC ADTMP

4 RUE PAUL BERT

64000 PAU

Exercice clos le : 31 décembre 2025



BILAN ACTIF

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	49 868.27	49 868.27				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				47.54		33.22
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	294 988.19	253 588.84	41 399.35		46 696.03	
Immob. corp. en cours, av. acptes	1 776 286.52		1 776 286.52		1 039 101.26	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				14.51		16.95
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	524 904.82		524 904.82		524 904.82	
Prêts	21 903.00		21 903.00		21 903.00	
Autres immobilisations financières	7 917.50		7 917.50		7 017.50	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 675 868.30	303 457.11	2 372 411.19	62.05	1 639 622.61	50.17
Stocks et en-cours						
Créances				3.61		3.41
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	74 803.42		74 803.42		63 236.77	
Créances reçues par legs ou donations					612.54	
Autres créances	43 744.13	12 747.67	30 996.46		34 679.45	
Charges constatées d'avance	32 065.38		32 065.38		12 887.34	
Valeurs mobilières de placement	223 507.65		223 507.65	5.85	662 288.00	20.26
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 089 468.11		1 089 468.11	28.50	854 870.94	26.16
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 463 588.69	12 747.67	1 450 841.02	37.95	1 628 575.04	49.83
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 139 456.99	316 204.78	3 823 252.21	100	3 268 197.65	100

BILAN PASSIF

ADTMP - ASSOC ADMTP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		0.61		0.72
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	23 401.95		23 401.95	
Fonds propres avec droit de reprise		0.20		0.23
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	7 622.45		7 622.45	
Ecart de réévaluation				
Réserves		31.64		33.67
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 209 594.33		1 100 494.73	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	731 488.91		622 389.31	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	237 761.68		237 761.68	
Autres réserves				
Report à nouveau	129 832.30	3.40	221 642.78	6.78
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	102 355.46		196 755.01	
Excédent ou déficit de l'exercice	263 572.08	6.89	17 289.12	0.53
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
Situation nette (sous-total)	1 634 023.11	42.74	1 370 451.03	41.93
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			458.90	0.01
Provisions réglementées	42 754.51	1.12	14 869.96	0.45
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 676 777.62	43.86	1 385 779.89	42.40
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	574.72	0.02		
Provisions pour charges	176 415.00	4.61	159 822.00	4.89
TOTAL DES PROVISIONS (III)	176 989.72	4.63	159 822.00	4.89
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 420 831.70	37.16	1 242 079.17	38.01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	47 067.22	1.23	21 551.62	0.66
Fournisseurs, factures non parvenues	21 728.35	0.57	28 751.43	0.88
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	351 942.38	9.21	317 134.56	9.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 685.37	2.74	100 271.51	3.07
Autres dettes				
Créditeurs divers	23 229.85	0.61	12 807.47	0.39
Produits constatés d'avance				

BILAN PASSIF

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
TOTAL DES DETTES (IV)	1 969 484.87	51.51	1 722 595.76	52.71
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 823 252.21	100	3 268 197.65	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ADTMP - ASSOC ADMTP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	460.00	455.00	5.00	1.10
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	3 430.90	5 566.45	-2 135.55	-38.36
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	28 612.90	28 654.00	-41.10	-0.14
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	3 100 456.22	2 547 326.08	553 130.14	21.71
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels		6 728.13	-6 728.13	-100.00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		9 333.83	-9 333.83	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	36 705.56	374.65	36 330.91	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 169 665.58	2 598 438.14	571 227.44	21.98
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	628 485.92	495 608.87	132 877.05	26.81
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	140 090.63	115 719.67	24 370.96	21.06
Salaires	1 477 540.87	1 364 115.84	113 425.03	8.31
Cotisations sociales	571 454.00	555 154.77	16 299.23	2.94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 498.24	21 720.51	18 777.73	86.45
Dotations aux provisions	17 167.72	12 923.00	4 244.72	32.85
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	11 857.99	2 292.42	9 565.57	417.27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 887 095.37	2 567 535.08	319 560.29	12.45
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	282 570.21	30 903.06	251 667.15	814.38

COMPTE DE RÉSULTAT

ADTMP - ASSOC ADMTP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	2 199.39	2 208.37	-8.98	-0.41
Autres intérêts et produits assimilés	14 720.84	17 551.88	-2 831.04	-16.13
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	15 335.24		15 335.24	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	32 255.47	19 760.25	12 495.22	63.23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	20 859.05	11 815.31	9 043.74	76.54
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	20 859.05	11 815.31	9 043.74	76.54
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	11 396.42	7 944.94	3 451.48	43.44
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	293 966.63	38 848.00	255 118.63	656.71
Produits exceptionnels (V)		3 230.88	-3 230.88	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)	27 884.55	21 787.59	6 096.96	27.98
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-27 884.55	-18 556.71	-9 327.84	-50.27
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 510.00	3 002.17	-492.17	-16.39
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 201 921.05	2 621 429.27	580 491.78	22.14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 938 348.97	2 604 140.15	334 208.82	12.83
EXCÉDENT OU DÉFICIT	263 572.08	17 289.12	246 282.96	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	2 309.00	4 882.00	-2 573.00	-52.70
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	2 309.00	4 882.00	-2 573.00	-52.70
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	2 309.00	4 882.00	-2 573.00	-52.70
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	2 309.00	4 882.00	-2 573.00	-52.70
TOTAL	263 572.08	17 289.12	246 282.96	

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Association Départementale de Tutelle de Majeurs Protégés est une association Loi 1901 créée en 1972 par 2 associations implantées sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Son objet est :

- d'assurer la protection juridique et sauvegarder les intérêts matériels des personnes vulnérables :
- d'assurer une mission d'accueil, d'information et de conseil sur les mesures de protection auprès des familles

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'activité principale est une activité de Mandataire Judiciaire à la Protection de Majeurs. L'association joue également un rôle dans l'information et le soutien aux familles.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association dispose pour son action de moyens :

- Humains : 44 ETP salariés en 2025, ainsi qu'une gouvernance bénévole,
- Matériels :
 - * des locaux à Pau dont l'association est locataire rue Vignancour (un achat - réhabilitation est en cours par ailleurs rue Paul Bert avec un déménagement intervenu en janvier 2026),
 - * des locaux à Mont de Marsan dont l'association est locataire (avenue Aristide Briand)
 - * du matériel (flotte de véhicules en location, matériel informatique,...)
- Financiers : une dotation globale de financement (DREETS, CD64), la participation des personnes protégées aux frais de mesure, des subventions (SISTF),...

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 823 252.21 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 263 572.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'exercice 2025 est le premier exercice d'application du règlement n°2022-06. L'impact de ce nouveau règlement est une permanence des méthodes, hormis la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

- Renumérotation des comptes 15300000 et 15300100 en 152100000,
- Renumérotation du compte 77700000 en 74700000,
- Renumérotation des comptes 740xxx en 741xxx,
- Renumérotation du compte 79100000 en 75870000 (remboursements d'assurance),
- Renumérotation du compte 79103100 en 649100 (avantages en nature du personnel),

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		2 À 5 ANS
- Agencement et aménagement de		4 À 20 ANS

Les immobilisations corporelles en cours portent sur un projet immobilier. Un bâtiment situé rue Paul BERT a été acquis en 2023 et est actuellement en travaux de réhabilitation afin d'accueillir les activités de l'association. La mise en service a eu lieu en janvier 2026.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Conformément aux Art.211-4 et 431-10 du règlement comptable ANC n°2018-06, relatifs à des informations relatives aux contributions volontaires en nature, il est précisé que l'association bénéficie de bénévolat au titre de sa gouvernance . A ce titre, l'activité bénévole a été estimée à un volume de 134 heures. compte tenu d'un SMIC horaire moyen 2025 de 11.88 € et l'application d'un taux moyen de charges sociales de 45 %, le bénévolat a été valorisé à 17.23 € de l'heure soit 2 309 € pour l'année 2025.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	49 868.27		
TOTAL	49 868.27		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	46 824.21		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	227 164.23		22 453.89
Immobilisations corporelles en cours	1 039 101.26		737 185.26
TOTAL	1 313 089.70		759 639.15
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	524 904.82		
Prêts et autres immobilisations financières	28 920.50		900.00
TOTAL	553 825.32		900.00
TOTAL GENERAL	1 916 783.29		760 539.15

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			49 868.27	
TOTAL			49 868.27	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			46 824.21	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 454.14	248 163.98	
Immobilisations corporelles en cours			1 776 286.52	
TOTAL		1 454.14	2 071 274.71	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			524 904.82	
Prêts et autres immobilisations financières			29 820.50	
TOTAL			554 725.32	
TOTAL GENERAL		1 454.14	2 675 868.30	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 À 3 ANS	LINÉAIRE	49 868.27			49 868.27
TOTAL			49 868.27			49 868.27
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	4 À 20 ANS	LINÉAIRE	32 502.57	3 457.96		35 960.53
Matériel de bureau, informatique	2 À 10 ANS	LINÉAIRE	194 789.84	14 186.01	1 454.14	207 521.71
TOTAL			227 292.41	17 643.97	1 454.14	243 482.24
TOTAL GENERAL			277 160.68	17 643.97	1 454.14	293 350.51

ETAT DES CRÉANCES

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	21 903.00		21 903.00
Autres immobilisations financières	7 917.50	7 017.50	900.00
Actif circulant			
Autres créances clients	74 803.42	74 803.42	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 335.00	18 335.00	
Débiteurs divers	25 409.13	25 409.13	
Charges constatées d'avance	32 065.38	32 065.38	
TOTAL	180 433.43	157 630.43	22 803.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	32 065.38
TOTAL	32 065.38

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	74 803.42
Autres créances	25 306.73
Disponibilités	11 212.98
TOTAL	111 323.13

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	23 401.95				23 401.95
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	7 622.45				7 622.45
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 100 494.73		109 099.60		1 209 594.33
Excédents et réserves affectés à l'investissement	622 389.31		109 099.60		731 488.91
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	237 761.68				237 761.68
Report à nouveau	221 642.78	17 289.12		109 099.60	129 832.30
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	196 755.01	14 700.05		109 099.60	102 355.46
Excédent ou déficit de l'exercice	17 289.12	-17 289.12	263 572.08		263 572.08
Subventions d'investissement	458.90			458.90	
Provisions réglementées	14 869.96		27 884.55		42 754.51
TOTAL	1 385 779.89		400 556.23	109 558.50	1 676 777.62

ETAT DES PROVISIONS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	14 869.96	27 884.55		42 754.51
TOTAL	14 869.96	27 884.55		42 754.51
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		574.72		574.72
Provisions pour pensions et obligations similaires	159 822.00	16 593.00		176 415.00
TOTAL	159 822.00	17 167.72		176 989.72
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations corporelles		10 106.60		10 106.60
Autres provisions pour dépréciation		12 747.67		12 747.67
TOTAL		22 854.27		22 854.27
TOTAL GÉNÉRAL	174 691.96	67 906.54		242 598.50
Dont dotations & reprises d'exploitation		40 021.99		
Dont dotations & reprises exceptionnelles		27 884.55		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	701.03	701.03		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 420 130.67	66 220.40	275 391.47	1 078 518.80
Fournisseurs et comptes rattachés	68 795.57	68 795.57		
Personnel et comptes rattachés	164 095.39	164 095.39		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	171 272.24	171 272.24		
Impôts sur les bénéfices	2 510.00	2 510.00		
Autres impôts et taxes assimilées	11 718.84	11 718.84		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 685.37	104 685.37		
Autres dettes	23 229.85	23 229.85		
TOTAL	1 967 138.96	613 228.69	275 391.47	1 078 518.80
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	240 000.00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 948.50			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	701.03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 728.35
Dettes fiscales et sociales	253 506.60
TOTAL	275 935.98

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public		2 410 977.57				2 410 977.57
Subventions d'exploitation		25 654.00			2 500.00	28 154.00
TOTAL		2 436 631.57			2 500.00	2 439 131.57

ENGAGEMENTS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 176 415.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	46.00
Taux d'actualisation	3.20
Départ volontaire à	65 ans

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le prêt souscrit en lien avec l'investissement immobilier (capital restant dû au 31/12/2025 de 1 185 K€) est assorti des garanties suivantes :

- Hypothèque légale spéciale de prêteur de Deniers portant sur l'immeuble acheté rue Paul BERT,
- Natissement de parts sociales détenues auprès de la BFCC pour la somme de 250 K€.

Le prêt complémentaire souscrit en 2025 pour 240 K€ est également assorti d'une hypothèque (capital restant dû au 31/12/2025 de 235 K€).

LES EFFECTIFS

ADTMP - ASSOC ADTMP

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

L'effectif moyen de l'association en 2025 s'établit à 44 ETP.